

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des collectivités locales Bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité Rennes, le - 4 MAI 2017

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Compte-rendu de la réunion plénière du 19 décembre 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le lundi 19 décembre 2016, dans sa formation plénière, sous la présidence de Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Participaient à cette réunion :

- M. Henri RAULT, Maire de Chauvigné
- Mme Véronique LEPANNETIER-RUFFAULT, Maire de Gosné
- M. Patrick MANCEAU, conseiller municipal de Fougères
- M. Auguste LOUAPRE, Maire de Bruz
- M. Joseph LE LEZ, Maire de Breteil
- M. André CROCQ, Vice-président de Rennes Métropole
- M. Luc GALLARD, Président de la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées
- M. Bernard PIEDVACHE, Président de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban
- M. Stéphane PIQUET, Vice-président de la Communauté de communes du Pays de Liffré
- M. Jean MALAPERT, Président de Coglais Communauté
- M. Pascal HERVÉ, Vice-président d'Antrain Communauté
- M. Auguste FAUVEL, Président du Syndicat des Eaux de Châteaubourg
- M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Le Rheu

Absents excusés:

- M. Alain DAVID, Maire du Grand-Fougeray
- M. Louis THEBAULT, Maire de Pleine-Fougères
- M. Yves COLOMBEL, Maire de Sens de Bretagne
- Mme Nathalie APPERE, Maire de Rennes
- M. Marc HERVÉ, adjoint au Maire de Rennes
- M. Jean-Michel LE PENNEC, adjoint au maire de Saint-Malo
- M. Pierre MEHAIGNERIE, Maire de Vitré
- Mme Françoise GATEL, Maire de Châteaugiron
- M. Albert PLOUHINEC, Maire de Cesson-Sévigné
- Mme Marielle MURET-BAUDOIN, maire de Noyal-sur-Vilaine
- M. Emmanuel COUET, Président de Rennes Métropole
- M. Claude RENOULT, Président de Saint-Malo Agglomération

- M. Jean-François MARY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Redon
- M. Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Communauté
- M. André LEFEUVRE, Président de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique
- M. Yvon MELLET, Président de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon
- M. Christophe MARTINS, Président de Montfort Communauté
- M. Philippe CHEVREL, Président de la Communauté de communes du Val d'Ille
- M. Denis RAPINEL, Président de la Communauté de Communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont-Saint-Michel
- M. Alain FOUGLE, Président de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné
- M. Louis PAUTREL, Président de la Communauté de communes « Louvigné Communauté »
- M. François ANDRÉ, Conseiller Départemental du canton de Rennes 6
- M. Nicolas BELLOIR, Conseiller Départemental du canton de Saint Malo 2
- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Vice-Président du Conseil Régional de Bretagne
- M. Sébastien SEMERIL, membre du Conseil Régional de Bretagne

Représentants de l'administration:

- M. Philippe RAPHALEN, direction régionale des finances publiques
- M. Jean-Paul CLÉMENT, chef du bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité préfecture
- Mme Séverine JOUANNET, adjointe au chef du bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité préfecture
- M. Christophe BRODIN, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité préfecture
- Mme Florence EON, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité préfecture
- Mme Élodie FORÊT, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité préfecture

Pouvoirs exprimés:

- M. Bernard MARBOEUF a donné pouvoir à M. Jean MALAPERT
- M. François ANDRÉ a donné pouvoir à M. Franck PICHOT
- M. Emmanuel COUET a donné pouvoir à M. André CROCQ
- M. Denis RAPINEL a donné pouvoir à M. Bernard PIEDVACHE
- M. Pierre MEHAIGNERIE a donné pouvoir à M. Auguste LOUAPRE

M. le secrétaire général ouvre la séance et précise que cette réunion a le même ordre du jour que la précédente. Il indique que la CDCI du 13 décembre 2016 n'a pas pu délibérer, le quorum requis n'étant pas atteint.

Aussi, il rappelle qu'en application des dispositions de l'article R. 5211-37 du CGCT et de l'article 5 du règlement intérieur de la CDCI, la commission peut délibérer aujourd'hui quel que soit le nombre de membres présents.

M. le secrétaire général constate la présence de 13 membres de la CDCI et énonce les absents excusés et les pouvoirs exprimés :

- M. Alain DAVID
- M. Louis THEBAULT
- M. Yves COLOMBEL

- Mme Nathalie APPERÉ
- M. Marc HERVÉ
- M. Jean-Michel LE PENNEC
- M. Pierre MEHAIGNERIE
- Mme Françoise GATEL
- M. Albert PLOUHINEC
- Mme Marielle MURET-BAUDOIN
- M. Emmanuel COUET
- M. Claude RENOULT
- M. Jean-François MARY
- M. Bernard MARBOEUF
- M. André LEFEUVRE
- M. Yvon MELLET
- M. Christophe MARTINS
- M. Philippe CHEVREL
- M. Denis RAPINEL
- M. Alain FOUGLÉ
- M. Louis PAUTREL
- M. François ANDRÉ
- M. Nicolas BELLOIR
- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD
- M. Sébastien SÉMERIL
- M. Emmanuel COUET a donné pouvoir à M. André CROCQ
- M. Denis RAPINEL a donné pouvoir à M. Bernard PIEDVACHE
- M. François ANDRÉ a donné pouvoir à M. Franck PICHOT
- M. Bernard MARBOEUF a donné pouvoir à M. Jean MALAPERT
- M. Pierre MEHAIGNERIE a donné pouvoir à M. Auguste LOUAPRE

M. le secrétaire général précise que les compte-rendus suivants ont été diffusés :

- le compte-rendu modificatif de la CDCI du 13 juin 2016,
- le compte-rendu des réunions de la CDCI du 19 septembre 2016,
- le compte-rendu de la CDCI 17 octobre 2016,
- le compte-rendu modificatif de la CDCI du 17 octobre 2016,

Il demande aux membres de la CDCI s'ils souhaitent émettre des observations sur ceux-ci. En l'absence d'observations, les procès-verbaux sont adoptés.

M. le secrétaire général rappelle le point principal de l'ordre du jour sur lequel les membres de la CDCI doivent donner leur avis :

- le projet de périmètre de fusion de SMICTOM du Pays de Fougères et du SMICTOM du canton de Louvigné du Désert et des environs.

Il précise que l'article L. 5211-41-3 du CGCT impose que la CDCI soit consultée pour avis simple sur le projet de périmètre du nouvel EPCI. A cette occasion, la CDCI dispose d'un pouvoir d'amendement à la majorité des deux tiers des membres.

Il rappelle les termes de l'article L.5211-41-3 du CGCT, alinéa 9 qui dispose « le projet de périmètre est notifié à la commission départementale de la coopération intercommunale compétente par le ou les représentants de l'État dans le département. Lorsqu'un projet intéresse des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale appartenant à des départements

différents, les commissions concernées se réunissent en formation interdépartementale. A défaut de délibération dans un délai de deux mois à compter de la notification, l'avis de la ou des commissions est réputé favorable... »

Il ajoute que les deux SMICTOM n'ayant délibéré que les 29 et 30 novembre 2016, et compte tenu de la date de fusion prévue au 1^{er} janvier 2017, le caractère urgent de la situation ne rendait pas possible d'attendre les deux mois d'accord tacite. C'est pourquoi la CDCI a dû etre réunie.

M. le secrétaire général invite les membres à regarder la carte représentant le projet de périmètre qui s'est affichée à l'écran.

Il propose que, conformément à l'article 6 du règlement intérieur, le vote se fasse à main levée, sauf si le président ou un tiers des membres demande un vote à bulletin secret.

La question suivante s'affiche sur l'écran:

« Êtes-vous favorable à la fusion des SMICTOM du Pays de Fougères et de Louvigné ? »

M. le secrétaire général invite les membres de la CDCI, qui sont favorables à l'arrêté de projet de périmètre de fusion des deux SMICTOM à lever la main et précise que ceux ayant reçu un pouvoir de vote, lèveront les deux mains.

M. le secrétaire général constate que les 13 membres de l'assemblée sont favorables au projet de périmètre.

En conséquence, le projet de périmètre est adopté à l'unanimité.

<u>La CDCI émet un avis favorable à la fusion</u> <u>du SMICTOM du Pays de Fougères</u> <u>et du SMICTOM du canton de Louvigné du désert et des environs</u>

M. le secrétaire général remercie les membres présents et lève la séance.

Le rapporteur de la CDCI,

Henri RAULT

Le Secrétaire général,

Denis LAGNON

Le Préfet,

Christophe MIRMAND